



la plus belle façon d'embaucher

ADHERER A UN GEIQ

Répondre aux besoins de recrutement, de qualification et d'engagement des entreprises

Sommaire

I.	QU'EST-CE QU'UN GEIQ ?.....	3
II.	ADHÉRER À UN GEIQ C'EST :	3
III.	AGIR ENSEMBLE POUR RECRUTER ET QUALIFIER	4
IV.	DÉVELOPPER L'ALTERNANCE AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE	4
V.	LES GEIQ, UN OUTIL POUR RÉPONDRE AUX CLAUSES SOCIALES D'INSERTION	5
VI.	GEIQ ET ACCOMPAGNEMENT SUR LE HANDICAP	5
VII.	ADHÉRER À UN GEIQ : UNE RÉELLE DÉMARCHE RSE	6
VIII.	UN DISPOSITIF AU CŒUR DU TERRITOIRE.....	6
IX.	LABEL GEIQ : UNE RECONNAISSANCE QUALITÉ	7
X.	OÙ TROUVER UN GEIQ ?	7
XI.	COMMENT CRÉER UN GEIQ ?.....	7

I. QU'EST-CE QU'UN GEIQ ?

Le Geiq est un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (*statut associatif*), qui est **piloté et géré par ses entreprises** adhérentes, mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail. Ainsi, le Geiq sélectionne, recrute, et met à disposition de ses adhérents, des salariés en contrat d'alternance. Il **organise les parcours de formation pour ses salariés**, et leur fait bénéficier d'un **double tutorat** (par l'entreprise et le Geiq), et d'un **accompagnement socio-professionnel** (par le Geiq).



II. ADHÉRER À UN GEIQ C'EST :

- S'engager dans un dispositif d'**insertion** piloté par les entreprises
- S'assurer d'un recrutement **personnalisé**, en phase avec vos besoins
- **Tester** le candidat sans endosser seul le risque employeur
- Accéder à des parcours de formation **individualisés** adaptés à vos exigences
- Un **accompagnement**, du salarié et de votre entreprise, vecteur d'une intégration réussie
- Une **gestion** de toutes les formalités administratives

III. AGIR ENSEMBLE POUR RECRUTER ET QUALIFIER

Face aux difficultés de recrutement, le Geiq est un outil créé par les entreprises pour répondre à leurs besoins en favorisant l'insertion des personnes éloignées du marché du travail.

Il s'agit pour l'entreprise de recruter des personnes dans un objectif d'insertion à long terme. Le recrutement est souvent une affaire délicate, surtout sur les « métiers en tension » touchant tous les secteurs (bâtiment, industrie, aide à la personne, propreté, transport, animation, agriculture, logistique, numérique...).

L'entreprise n'agit plus seule, mais dans un collectif où elle peut bénéficier de l'expérience professionnelle du Geiq, de la constitution d'un réseau de partenaires, du suivi et de l'accompagnement tout au long du parcours.

LE GEIQ :

- répond à vos besoins de recrutement dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- sélectionne des candidats selon leur potentiel
- embauche le candidat en portant la responsabilité du recrutement
- forme le salarié selon vos besoins
- sécurise le parcours grâce au tutorat et à l'accompagnement socio-professionnel
- accompagne les entreprises dans leurs obligations de clause sociale, d'emploi de personnes en situation de handicap et d'alternants

IV. DÉVELOPPER L'ALTERNANCE AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE

- **L'alternance : un outil de développement gagnant-gagnant !**

Les contrats de travail en alternance, apprentissage et professionnalisation, sont les meilleurs supports pour une insertion durable. Ils allient l'engagement réciproque et le cadre structurant du contrat de travail, des modalités pédagogiques adaptées aux publics et l'obtention d'une qualification reconnue. Ces contrats préparent des qualifications au plus près des besoins des entreprises, accompagnés le plus souvent d'une ingénierie de formation adaptée au candidat, permettant de pallier les carences qui pénalisent son employabilité.

- **Les GEIQ, le pari de l'alternance**

En s'appuyant uniquement sur des contrats en alternance (contrats de professionnalisation et contrat d'apprentissage) les Geiq sont devenus en 30 ans des acteurs incontournables pour traiter de l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Le « métier Geiq » repose avant tout sur une étroite collaboration avec l'entreprise. Il s'agit de recenser avec elle ses besoins en recrutement et de lui proposer, au vu des difficultés de recrutement sur les

secteurs en question, de former des personnes en adaptant le parcours de formation au plus près de ses besoins et ses processus internes.

- **Grandes entreprises, les GEIQ vous accompagnent dans le développement de vos compétences, tout en répondant à vos obligations d'emploi**

En passant par le GE(IQ), les entreprises au-delà d'un certain seuil peuvent honorer leurs obligations juridiques en matière de recrutement d'alternants (entreprise de 250 salariés et plus) et de travailleurs en situation de handicap (entreprise de 20 salariés et plus) ce qui constitue un intérêt manifeste d'avoir recours à ce dispositif sans avoir à assumer les obligations administratives liées à ces embauches.

Les salariés liés par un contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) à un groupement d'employeurs et mis à disposition auprès d'une entreprise de 250 salariés **sont pris en compte dans l'effectif annuel moyen des entreprises adhérentes de 250 salariés et plus auprès desquelles ils sont mis à disposition au prorata de leur temps de présence dans chacune de ces entreprises**, et ce, en application de l'instruction fiscale de la Direction Générale des Finances Publiques du 23 mars 2012.

V. LES GEIQ, UN OUTIL POUR RÉPONDRE AUX CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

La clause d'insertion est une condition d'exécution de certains marchés (art. 14 de la commande publique). Les entreprises attributaires ont alors l'obligation de réserver une part des heures de travail générées par ces marchés à la réalisation des clauses d'insertion.

Les Geiq sont identifiés comme un moyen de réponse aux clauses dans le guide « Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées » réalisé par l'Observatoire Économique de l'Achat Public, sous l'égide des Ministères de l'Économie et des Finances.

Ainsi, le Geiq accompagne l'entreprise dans toutes les dimensions de mise en œuvre des clauses sociales d'insertion.

Les contrats de travail en alternance, apprentissage et professionnalisation, sont les meilleurs supports pour une insertion durable. Ils allient l'engagement réciproque et le cadre structurant du contrat de travail, des modalités pédagogiques adaptées aux publics et l'obtention d'une qualification reconnue.

VI. GEIQ ET ACCOMPAGNEMENT SUR LE HANDICAP

Alors que les taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans les dispositifs d'alternance restent faibles, les GEIQ sont une solution pour accompagner les recrutements et la montée en puissance de l'alternance pour ces personnes.

En portant le contrat de travail, le GEIQ assure l'accompagnement à la fois du salarié et de l'entreprise afin de faciliter in fine l'embauche durable.

Parmi les publics prioritairement accompagnés par les GEIQ figurent les personnes en situation de handicap.

Si tous les Geiq peuvent former et accompagner des publics en situation de handicap, six Geiq ont développé une expertise au recrutement de personnes en situation de handicap. Ils se sont implantés, en complémentarité des Geiq présents, sur sept Régions (Bretagne, Hauts-de-France/Normandie, Ile-de-France, Pays-de-la-Loire, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté).

Et pour votre OETH ? Les contrats de mise à disposition par un groupement d'employeurs s'intègrent dans le calcul du taux d'emploi de votre entreprise.

VII. ADHÉRER À UN GEIQ : UNE RÉELLE DÉMARCHÉ RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est la démarche volontaire des entreprises qui souhaitent contribuer aux enjeux du développement durable. Par la RSE, les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités.

Le Geiq s'inscrit dans cette démarche responsable en :

- Développant l'accès à la formation et à la qualification
- Permettant l'accès à l'emploi de personnes qui en sont éloignées
- Sécurisant leur parcours grâce à un accompagnement socioprofessionnel
- Contribuant à la capacité de ses entreprises adhérentes à anticiper leurs besoins en emplois et en compétences
- Participant au développement économique et social de son territoire

VIII. UN DISPOSITIF AU CŒUR DU TERRITOIRE

Les Geiq sont :

1. Des associations créées et pilotées par les entreprises qui les composent.
Pour bénéficier des services d'un Geiq, une adhésion à l'association locale est nécessaire.
1. Des structures liées au territoire : Le Geiq est un outil territorial implanté localement.
Chaque Geiq se définit en fonction des particularités et besoins des adhérents de son territoire.
L'organisation et les conditions financières de mise à disposition dépendent de la politique du Geiq, en corrélation avec les besoins et décisions des adhérents et des possibilités locales de formation.

Cette rencontre locale est la garantie :

1. De vous apporter une réponse sur-mesure
2. De garantir des recrutements en proximité avec vos lieux d'implantation
3. De pouvoir prendre part localement aux décisions politiques du Geiq
4. D'inscrire le parcours en proximité avec les organismes de formation du territoire
5. D'assurer le suivi et l'accompagnement des salariés en parcours (visite en entreprises et en organisme de formation)

IX. LABEL GEIQ : UNE RECONNAISSANCE QUALITÉ

Pour s'assurer de la qualité des résultats, un label national a été créé en 1996, reconnu par l'État en 2014. L'appellation Geiq certifie chaque année la qualité du travail mis en œuvre au sein des Geiq, de la gouvernance par les entreprises et de la réalité de l'insertion, de la qualification et de l'accompagnement.

X. OÙ TROUVER UN GEIQ ?

Chaque Geiq intervient sur le secteur d'activité de ses entreprises adhérentes. Actuellement, une dizaine de secteurs d'activité sont représentés dans le réseau des Geiq (BTP, Industrie, Agriculture, Agroalimentaire, Aide à Domicile et Médico-Social, Propreté, Numérique, Sport, Transport, Logistique, Culture...). Cette liste évolue selon les besoins des entreprises et les nouveaux Geiq créés chaque année.

Certains Geiq interviennent sur plusieurs secteurs selon les spécificités de leur territoire (Geiq multisectoriel).

Carte et coordonnées des Geiq : <https://www.lesgeiq.fr/trouver-un-geiq>

XI. COMMENT CRÉER UN GEIQ ?

Aucun Geiq n'existe sur votre secteur et/ou sur votre lieu d'activité ?
Vous souhaitez porter une démarche de création ?

Contactez la Fédération Française des Geiq pour tous renseignements :

www.lesgeiq.fr

Courriel : contact@lesgeiq.fr

Téléphone : 01 46 07 33 33



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES GEIQ



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds Européen
dans l'accompagnement et la professionnalisation du
réseau des Geiq : programme opérationnel national
« Emploi et Inclusion » 2014-2020

Réalisé avec le soutien du Fonds Social Européen